



Association Petits Pas des Deux Rives loi 1901

Siège social : Maison pour tous Quai Gambetta  
07300 Tournon sur Rhône  
Tél : 04-75-08-26-64

Chers parents, Chers adhérents

Tout le bureau de l'association Petits Pas des Deux Rives est heureux de vous accueillir pour cette nouvelle saison.

Vous trouverez ci-dessous une note d'information relative à notre association.

- En ce qui concerne le dossier d'inscription, il est impératif de **le rapporter complet pour la première semaine d'octobre.**  
Pour rester dans la légalité vis-à-vis des assurances, les élèves, dont le dossier serait incomplet ou même inexistant, ne pourraient pas accéder aux cours.  
Les documents à rapporter, pour toutes activités, sont :
  - La **fiche d'inscription dûment complétée**, avec vos numéros de téléphone et une adresse mail : une fiche d'inscription par enfant en fonction de son niveau. Pour les TOURNONNAIS de – de 18 ans, le PASS JEUNES (aide de 30€ sur la cotisation de la part de la ville de Tournon) est disponible dans notre association, nous vous demanderons une carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de – de 3 mois.
  - **L'attestation approuvant le règlement intérieur et le droit à l'image** daté et signée. Une photo vous sera demandée si vous refusez la prise d'image pour vos enfants.
  - Un **certificat médical OBLIGATOIRE** (décret 92.193 du 27/02/1992).  
A noter **le certificat est valable 3 ans**. Il n'est donc pas nécessaire d'en fournir un toutes les années.
  - Le règlement de **la cotisation** : cette année, cause COVID, 3 chèques seront demandés à la rentrée afin d'être encaissés au trimestre.
  
- Nous rouvrons, cette année, les cours de Pilates.  
Les cours sont dispensés **tous les lundis soir de 19h30 à 20h30** et ouverts aux adultes (à partir de 16 ans).  
Les cours sont donnés par **Véronique à la salle de danse au gymnase LONGO**. Il est important de se munir **d'un tapis et d'une serviette-éponge, un peu épaisse**. Il n'y a pas besoin de baskets, les cours ont lieu pieds nus ou en chaussettes.  
Pour cette activité, la cotisation est indépendante des cours de danse classique.
  
- Pour les cours de danse classique, il est demandé **aux élèves de porter un collant et des chaussons demi-pointes**. Les danseuses devront **porter un justaucorps et toutes avoir les cheveux attachés**.  
Les danseurs pourront porter un débardeur ou un tee-shirt.  
Il est rappelé que **l'âge requis pour débiter la pratique des pointes est de 12 ans** mais cela dépend également de la morphologie de l'élève (croissance musculaire, osseuse et hormonale). Dans tous les cas, les élèves ne danseront pas sur pointes au spectacle avant au moins un an de pointes voir plus. **Le professeur est seule juge** pour décider quand une élève peut commencer les pointes à la barre, au milieu, et sur scène et également pour décider de stopper cette pratique si elle s'avère dangereuse pour nos élèves.  
**Nos cours ne sont pas donnés pour abimer le corps précieux d'une danseuse !!!!**  
L'appartenance à un cours ne dépend ni de l'âge, ni du nombre d'années pratiquées mais des compétences de l'élève et ceci suivant l'appréciation du professeur.  
Nous vous demandons **de bien respecter les horaires des cours**.

Tous les parents d'élèves sont membres actifs de l'association et nous espérons vous voir nombreux lors de l'assemblée générale. Tous ceux qui désirent participer et entrer dans le bureau sont les bienvenus, **faites vous connaître**.

Le bureau vous remercie de la confiance que vous lui apportez pour cette nouvelle année.